

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00653

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DES COURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE GASPARD MONGE À SAINT-ÉTIENNE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 78
Nombre de pouvoirs : 25
Nombre de voix : 103

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Laura CINIERI

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,

RECU EN PREFECTURE

Le 19 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231207-D20230065310

Date de mise en ligne : 19 décembre 2023

M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Laura CINIERY,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à Mme Ingrid ARNAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jordan DA SILVA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Fabrice DUCRET,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL,
M. Marc PETIT, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DES COURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE GASPARD MONGE A SAINT-ÉTIENNE

Par délibération du Conseil métropolitain du 23 mars 2023, Saint-Étienne Métropole s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours aux projets communaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours.

La commune de Saint-Étienne sollicite un soutien de Saint-Étienne Métropole pour son projet de rénovation de la cour de l'école élémentaire Gaspard Monge.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif global de rendre les cours des équipements accueillant du jeune public plus résilientes face aux évolutions climatiques en améliorant le confort des usagers notamment en période de chaleur.

Le projet vise d'une part à réduire le niveau d'imperméabilisation des revêtements extérieurs en tendant vers une gestion des eaux pluviales à la parcelle afin de favoriser leur infiltration dans le sol. D'autre part, le projet vise à améliorer le niveau de végétalisation de cette cour : les arbres existants sont conservés, des arbres supplémentaires vont être plantés ainsi que des arbustes et des plantes grimpantes. Une surface importante de la cour est déminéralisée et une partie est aménagée en jardin de pluie pour récolter les eaux pluviales d'une partie de la zone supérieure de la cour. La zone inférieure de la cour est quant à elle traitée avec un revêtement perméable.

Afin de faciliter la diversification des usages dans l'espace extérieur de l'école, des propositions ont été faites aux usagers notamment enseignants, élèves et agents municipaux. Ainsi ont été retenus en plus de la création d'un potager, la mise en place d'un hôtel à insectes, l'aménagement de différentes zones favorisant des activités calmes de jeu, de bricolage, de lecture avec des bancs, des tables, une estrade... Des zones sont prévues pour différents jeux de ballon mais ces zones sont pensées pour ne pas rendre ces jeux de ballons prédominants sur l'ensemble de la cour.

Ce projet est éligible au dispositif, avec en particulier un coefficient de biotope par surface appliqué à la surface réaménagée supérieur à 0,4 %.

L'application du règlement du fonds de concours conduit à retenir 284 667,65 € HT de dépenses éligibles, sur un coût total estimé de l'opération de 484 879,31 € HT (hors valorisation du temps de travail du personnel municipal).

Le projet bénéficie d'un financement prévisionnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à hauteur de 2 574 €.

Conformément au règlement, l'application d'un taux de 50 % sur le montant HT des dépenses éligibles puis l'application des plafonds réglementaires – le montant du fonds de concours à verser ne pouvant excéder 50 % du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions et la collectivité maître d'ouvrage devant conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement – conduit à proposer l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 142 333,82 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **attribue un fonds de concours à la commune de Saint-Étienne pour la rénovation de la cour de l'école élémentaire Gaspard Monge, d'un montant maximum de 142 333,82 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, destination AMGTD, du budget d'investissement de la direction du développement durable (DDUR), de l'exercice 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de séance,



Laura CINIÉRI

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE